

**COMPTE RENDU
DE SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MARDI 20 JUIN 2023**

Réuni sous la présidence de Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS.

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame la présidente du CCAS par délégation du Conseil d'Administration en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2023-010 : DECIDE à l'unanimité de créer un poste d'agent de maîtrise principal.

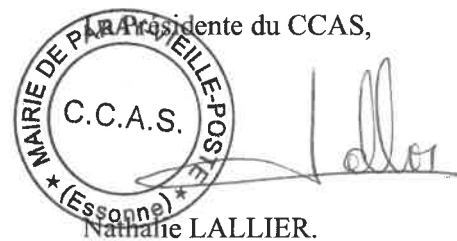
DEL-2023-011 : APPROUVE à l'unanimité la conformité du compte de gestion 2022 du comptable du Centre Communal d'Action Sociale avec les écritures de la comptabilité administrative.

DEL-2023-012 : ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2022.

DEL-2023-013 : DECIDE de l'affectation du résultat 2022.

DEL-2023-014 : PREND ACTE à l'unanimité des aides sociales facultatives accordées entre le 4 avril et le 6 juin 2023.

Fait à Paray-Vieille-Poste, le 29 juin 2023.

Présidente du CCAS,

Nathalie LALLIER.